COMPTE-RENDU DU CONSEIL
RÉUNION DU 27 JUIN 2024

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. Yves TERLAT – Albert DANCOISNE – Pascal FROISSART – Marcel GAPENNE – Alexandre DERISBOURG – Jean Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE – Philippe THUMEREL – Didier ROBIDET – Sandrine DELPIERRE – Magalie DESCAMPS – Jackie FRANCKE – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Arlette CORTES – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT
Excusés : M.M. Michèle MOREN – Angèle DUPAYAGE – Adélaïde DELATTRE (pouvoir à Didier ROBIDET) – Claude DRUELLE (pouvoir à Yves TERLAT) – Dominique LABALETTE – Arlette SOLTYS (pouvoir à Jean Claude HOFFMANN) – Chantal CHRISTMANN
Absents : M.M. Sonia PRIEM – Michèle ECAILLET – Louisette TAILLEZ

Installation d'un conseiller municipal

M. Jackie FRANCKE est installé dans sa fonction de conseiller municipal en remplacement de Mme Béatrice HONORE, décédée le 1er mai 2024.
Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du remplacement de Mme Béatrice HONORE dans les commissions municipales au sein desquelles elle siégeait par M. Jackie FRANCKE.

Modification du nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier, pour la fin de la durée du mandat en cours le nombre de postes d'adjoints au Maire et de le réduire à sept.

Fixation des indemnités des élus

Considérant que le nombre de postes d'adjoints au Maire a été modifié, l'Assemblée décide à l'unanimité d'allouer au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués une indemnité de fonction calculée selon un taux en pourcentage de l'indice brut 1027 habituel selon la nouvelle répartition.

Changement de représentant du groupe Rassemblement pour l'Avenir au sein du CCAS

Suite à la demande de M. Pascal CAMPEL, Président du groupe rassemblement pour l'avenir, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remplacement de Mme Louisette TAILLEZ, empêchée de siéger en raison de ses obligations professionnelles, par Mme Arlette CORTES au Conseil d'Administration du CCAS.

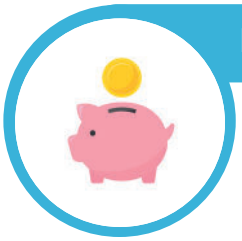

Décision modificative n°1 au budget

Dans le cadre de l'instruction M57, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits ainsi que des ouvertures de crédits supplémentaires.
Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts.
Pour : 15 Contre : 5

Indemnités aux enseignantes ayant accompagné leur classe à la Petite Pierre en avril 2024

Le Service de Gestion Comptable de Lens ayant demandé de préciser les références réglementaires de l'indemnité versée aux enseignantes qui ont accompagné leurs élèves à la Petite Pierre suite à la délibération prise en Conseil le 26 septembre 2023, l'assemblée autorise à l'unanimité le versement d'une indemnité de 206,70€ par enseignante conformément aux calculs.

impression : Mairie d'Annay

Fixation des taux de redevances scolaires 2023-2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de la redevance scolaire à 120,00€ pour l'année scolaire 2023-2024. Il est reprécisé à l'Assemblée que la redevance est sollicitée une fois l'année scolaire échue.

Fixation des tarifs de TLPE 2025

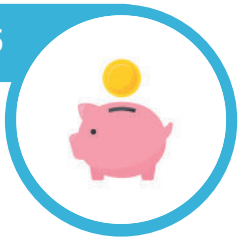

Chaque année, les services financiers de l'Etat revalorisent les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, le Conseil adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs pour 2025. Le montant de la recette est en baisse régulière mais elle s'élève à environ 4 000€.

Solde de subventions 2024 aux associations annaysiennes

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le versement du solde de subventions 2024 aux associations comme suit : Tarin des Aulnes - 50€, Amicale des Communaux - 500€, Souvenir français - 125€, Jardins d'Annay -150€, Mémoire et Racines - 150€, Compagnie de l'Artois - 750€, Club de l'Amitié - 130€, Anciens combattants - 80€, APE Péri Curie - 100€, Médaillés du travail - 220€, Harmonie la Renaissance - 2000€, Ecole de Musique - 2000€, Fan Club Claude Arena - 125€, Club Féminin - 100€, Amicale Laïque - 250€, Annay Disc Golf - 250€, Ayama - 350€, Boxing Club Annay - 375€, Cyclo Club - 400€, Ideal Pétanque - 425€. De plus, après étude du dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement d'une subvention de 6 000€ au Football Club Annay.

Recrutement du personnel de service pour le banquet des aînés

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés âgés de 70 ans et plus, prévu le 6 octobre 2024.

Demande de labélisation et de subvention - dispositif « Colos Apprenantes »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de labellisation « Colo apprenante » et autorise la demande de subvention dont le montant prévisionnel s'élèverait à 16 000€ pour le séjour en colonie organisé à Hendaye en juillet 2024 proposé à 30 enfants. La colonie aura comme thème « la découverte par la pratique de disciplines olympiques et paralympiques ».

Renouvellement du Projet Educatif Territorial et labellisation « Mercredi Qualité» pour la période 2024/2027

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement du PEDT pour la période 2024/2027 ainsi que la candidature au label « mercredi qualité ».

Subvention à l'association La Chance aux Enfants – Objectif Paris 2024

Sollicitée par l'association La Chance aux Enfants, la commune a répondu par la favorable à l'acheminement de 50 enfants annaysiens aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et prendra en charge la rémunération de 7 animateurs accompagnants. La participation de la commune s'élève à 1 500€ et la CALL prend en charge 1 500€. La billetterie sera, elle, prise en charge par l'Etat. A l'unanimité, l'Assemblée autorise le versement d'une participation de la commune pour la tenue de cet évènement.

Convention de fonctionnement commune-CALL pour l'intégration au réseau des établissements de lecture publique

Afin de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejoindre le réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) mettant en réseau les équipements de lecture publique du territoire.

Restauration scolaire : Renouvellement de la convention avec l'ASP et fixation des tarifs au 1er septembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la convention triennale avec l'Agence de Service Public et décide de mettre en œuvre une nouvelle tarification sociale, incluant une 4ème tranche intermédiaire pour la restauration scolaire, qui entrera en vigueur au 1er septembre 2024 selon les modalités suivantes : T1 = 0,90 € (QF < 551), T2 =1,00 € (551 < QF < 999), T3 = 2,50 € (999 < QF < 1 250), T4 = 3,10 € QF > 1 250.

Prise en charge des frais liés à la cérémonie officielle de remise des palmes académiques à Monsieur Albert DANCOISNE

M. Albert Dancoisne, Adjoint au Maire se verra remettre en octobre prochain les palmes académiques. Il s'agit d'une marque de reconnaissance de toutes les actions constantes et continues de M. Dancoisne en matière éducative auxquelles il s'attache depuis son plus jeune âge. Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable à la prise en charge de l'acquisition des insignes et des frais relatifs à l'organisation de cette cérémonie. (M. Dancoisne ne prend pas part au vote.)
Pour : 14 Abstentions : 5

Cession de terrains

Le Conseil Municipal autorise à la majorité la cession de la parcelle cadastrée section AC 1196 d'une superficie de 101m² au prix du mètre carré à 1,58€ HT tel que défini par le Service France Domaines.
Le Conseil Municipal autorise à la majorité la cession des parcelles cadastrées section AC 955p, AC 214p, AC 775p et AC 773p au prix de 1,58€ HT le mètre carré tel que défini par le Service France Domaines. Il est précisé que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge des acquéreurs.
Pour : 16 Abstentions : 3

Rapport relatif à l'artificialisation des sols – Période 2021-2024

Dans le cadre de la loi « Climat et Résilience », l'objectif est fixé d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. A cet effet, le maire présente un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur la commune. Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints. D'après l'analyse faite par la société Urbycom, il s'avère que la commune d'Annay a consommé 12,5ha sur la période 2011-2021 et 1,94 ha entre 2021 et 2024, dont 0,13ha d'espaces artificialisés Pour respecter la trajectoire ZAN, 6,25ha pourraient être consommés sur la période 2021-2031. Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le rapport relatif à l'artificialisation des sols de la commune d'Annay pour la période 2021-2024
Pour : 19 Abstention : 1

Cession de parcelles à FONCIER CONSEIL SNC NEXITY - Phase 2 Bois des Mottes

Suite à la proposition de la société NEXITY, détentrice du permis d'aménager du Bois des Mottes, afin de palier au retard de la phase 2 lié à la pandémie de COVID puis au contexte international ayant entrainé une inflation record avec des difficultés d'accès aux emprunts bancaires pour les ménages, le Conseil Municipal autorise la revalorisation financière d'acquisition des terrains à 19,50€/m2
Pour : 15 Abstentions : 5

Cession d'un garage sis rue Michel Héringuez

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la cession d'un garage sur la parcelle cadastrée AD 814, au prix fixé par les Services France Domaines soit 7 000€ HT. Il est précisé que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales

A l'unanimité, les membres du Conseil demandent au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris ainsi que de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que la constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Les élections sur Annay

Au sortir des élections européennes et législatives, (avec encore 30 % d'abstention dans notre commune), le paysage politique semble bouleversé. Le résultat nous déçoit bien entendu !

Mais, nous avons réalisé un porte-à-porte sur la commune duquel nous tirons de nombreux enseignements. Le contact avec vous est positif. Certes vous nous avez fait part d'insatisfactions, de défiance, de mal-vie dans un monde où tout va très vite ! Vous avez également exprimé des insatisfactions sur la vie locale, votre environnement proche. Nous avons eu l'occasion de reprendre de nombreuses actions engagées depuis 2014 et de vous montrer la situation de la ville et son évolution depuis 2014. Nous intensifierons nos efforts suite à vos retours.

Nous regrettons la non-élection de Jean-Marc Tellier à l'élection législative du 30 juin. Durant ses deux années de mandat, Il avait à son actif bon nombres d'actions pour soutenir les annaysiens et les habitants de la circonscription. Les 13 maires de notre circonscription lui renouvellent leurs remerciements pour les actions avec eux en réponse aux besoins de leurs habitants.

Personne ne sera à la hauteur de son engagement pour porter la voix sincère et libre des revendications qu'il a soutenues. A Annay, j'ai eu l'occasion de saluer son action pour débloquer juridiquement l'amoncellement des déchets (dangereux pour certains) de la gare d'eau, son engagement pour le pouvoir d'achat. Il continue son action par d'autres biais ; les convictions humanistes qui l'animaient demeurant le meilleur support de son action.

Nous avons perdu un appui bienveillant et solidaire, soucieux de tous ! A nous maintenant de redoubler d'efforts pour que nos projets avancent :

- Celui de la gare d'eau d'une part et celui de l'augmentation des dotations de l'Etat pour la commune

- Celui du pouvoir d'achat, par l'augmentation du SMIC et des retraites tout comme la baisse des coups de l'énergie pour les ménages.

Ce sera aussi le sens de notre action

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

Brèves du Conseil Municipal

Plan local d'urbanisme : Un 1er bilan sur l'artificialisation des sols dans la commune d'Annay a été présenté. La commune a absorbé 12,5 ha de terrains disponibles sur la période 2011-2021. Pour respecter la trajectoire de la loi « Zéro Artificialisation Nette des sols » 6,25 ha pourraient être opéré sur la période 2021-2031. 2,04 ha ont déjà été consommé entre 2021 et 2024, il nous resterait donc 5,63 ha consommables d'ici 2031 pour respecter les objectifs de la loi climat et résilience. Vote à l'unanimité.

Convention Annay/Communauté Agglomération Lens Liévin : cette convention de fonctionnement a pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès à la culture , à l'information et aux loisirs en proposant le même niveau de service pour tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation. Cela permettra à notre point lecture d'évoluer en bibliothèque proprement dite. Durée de la convention : 31 décembre 2029. Vote à l'unanimité.

Question au Maire : concernant la panne de chaudière de l'établissement scolaire JOLIOT CURIE, son remplacement est à prévoir. Une solution transitoire en location a été trouvée jusqu'à la fin du contrat marché en cours (2026). L'objectif étant un regroupement de commande du même type avec d'autres établissements du secteur afin de bénéficier de subvention ADEME et d'un prix de groupe. A suivre…

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir